



VILLE DE GRACEFIELD

Au  de la Gatineau

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR DES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation et statuera sur des demandes de dérogations mineures lors de la séance du 14 octobre 2019, 19 heures à la salle du conseil située au 3, rue de la Polyvalente Gracefield (Québec) J0X 1W0. L'assemblée de consultation aura lieu vers 19 h 30.

Au cours de cette consultation, les demandes suivantes seront expliquées et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil.

Immeuble visé	Nature de la demande
Matricule : 5003-70-7642 27, chemin du Lac-à-la-Barbue Demande no. 2019-008	Demande visant à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire relié à l'usage habitation construit trop proche des marges de propriété arrière. Règlement de zonage, de l'ancienne municipalité de Northfield numéro 132. Article 8.1.1.1.b) : Implantation des bâtiments accessoires reliés à l'usage *habitation*. Présentement située à 2.84 mètres et 2.90 mètres. Le bâtiment accessoire, selon sa hauteur de 8.20 mètres, devrait être implanté à 4.10 mètres des lignes de lot. Le bâtiment est donc dérogatoire sur (deux) 2 marges arrière de 1.26 mètres et de 1.2 mètres.

DONNÉ à Gracefield, ce 17 jour du mois de septembre 2019.

Sylvain Hubert, notaire
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier de la Ville de Gracefield, certifie avoir publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la Ville, sur les réseaux sociaux de la Ville ainsi qu'en le faisant publier dans le journal Le Choix, édition du 19 septembre 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 17 septembre 2019.

Sylvain Hubert, notaire
Directeur général et greffier